



Mon contrat ne comporte pas de mobilité géographique

Par **nadette**, le **03/06/2008** à **19:01**

bonjour,

mon contrat ne comporte pas de clause géographique. ni de mobilité géographique.
je suis affectée à une même agence depuis 18 ans.

2 ou 3 de mes collègues voudraient me voir partir et se donnent beaucoup de mal.
Je pense que cela va finir par transpirer au siège.

AU niveau juridique comment puis-je me défendre? merci

Par **gpierreavocat**, le **04/06/2008** à **18:33**

est ce que vous subissez du harcèlement moral ?